

Le tribunal administratif de Lille suspend l'expulsion de Sana, une Roubaisienne revenue de Syrie

Le tribunal administratif de Lille a suspendu l'arrêté d'expulsion de Sana, cette Roubaisienne revenue de Syrie après y avoir été emmenée de force par sa mère en 2014. Son assignation à résidence est également suspendue. Le Préfet du Nord, à l'origine de l'arrêté, était présent à l'audience jeudi.



Le tribunal administratif de Lille suspend l'expulsion de Sana © Radio France - Odile Senellart

Nouveau camouflet pour **Georges-François Leclerc**, le Préfet du Nord et des Hauts-de-France. Le tribunal administratif de Lille suspend l'arrêté d'expulsion et l'assignation à résidence de Sana, jeune Roubaisienne de 24 ans, rentrée de Syrie en janvier 2023 après y avoir été emmenée, mineure, par sa mère radicalisée en 2014.

Lors de l'audience du jeudi 26 octobre 2023 qui a duré plus de deux heures, le tribunal n'a pas donné raison au préfet, présent sur place, qui estime que la jeune mère représente « *une menace grave* ». Les arguments de Georges-François Leclerc avaient déjà été déboutés par la commission départementale d'expulsion de Lille fin septembre, elle avait rendu un avis défavorable à l'expulsion de Sana.

La jeune femme collabore avec la Justice française

Dans son ordonnance que France Bleu Nord a pu consulter, le tribunal écrit que Sana « *ne constituerait pas une menace grave pour l'ordre public* », au contraire, elle a même

« contribué, de façon non anonymisée, à la mise en cause de plusieurs membres de sa famille pour des faits d'une particulière gravité ainsi que d'autres ressortissantes françaises dont certaines ont été rapatriées. » Sana est également partie civile dans une information judiciaire ouverte à l'encontre de sa propre mère.

M^e Marie Dosé, l'avocate de Sana, est ravie par cette décision du tribunal : *« La suspension de l'arrêté d'expulsion et de l'assignation à résidence pris à l'encontre de cette jeune femme est un immense soulagement pour Sana et ses filles. À l'audience, le préfet du Nord n'a pas réussi à conforter la moindre de ses assertions et n'a avancé aucun élément tangible à l'appui de ses accusations. Sana est une victime, et doit pouvoir se reconstruire en France - ce pays qui a toujours été le sien, où elle est née, où elle a grandi, et dont elle a été privée contre son gré par une famille maltraitante. »*

L'affaire devenue emblématique n'est pourtant pas terminée, une autre audience cette fois sur le fond du dossier est programmée dans les prochains mois. [X](#)